

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



« DÉÇU DU RÉSULTAT MAIS PAS DU CONTENU »

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



Les Auxerroises du partenariat AJA/STADE se sont inclinées au premier tour fédéral de la Coupe de France, face aux Alsaciennes de l'AS MUSAU STRASBOURG.

Article pages 7 et 8

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Pages 4 à 11
Procès-Verbaux	Pages 12 à 18

L'Assemblée Générale Financière du DYF se déroulera le 1^{er} décembre au Conseil Départemental « 16 boulevard de la Marne », à AUXERRE (ancien DYF).

Émargement : 9h00

Début : 9h30

Fin : 11h30

PLANNING DES FORMATIONS 2018/2019



Le calendrier des formations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a été établi pour la saison 2018/2019. Dans ce document, retrouvez l'ensemble des dates de formations Éducateurs et Dirigeants.



[Calendrier \(MAJ le 16/10\)](#)

FORMATIONS DES DIRIGEANTS : LE PLANNING

Optimiser les ressources financières, réagir face à un conflit, préparer et animer une réunion... De multiples thèmes seront étudiés par les dirigeants. Ces formations, d'une durée de 4 heures, ont lieu le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Le District de l'Yonne met à votre disposition les différentes [Formations des dirigeants](#) (image ci-contre en PDF), le [bulletin d'inscription](#) et le « [Bon formation](#) », à retourner à Madame Catherine BUCHWALTER sur cbuchwalter@lbfc.fff.fr.

[Plus d'infos](#)

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Ouvertes à tous les licenciés de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté

NOVEMBRE

9 NOVEMBRE 2018
VARENNES VAUZELES

DECouvrir LA METHODOLOGIE DE PROJET

- * Savoir établir un diagnostic sur son club et élaborer une stratégie
- * Savoir concevoir et formaliser un projet à travers plusieurs outils (budget, tableau de ressources, échéancier...)
- * Communiquer sur un projet en interne et en externe
- * Evaluer le risque d'un projet

17 NOVEMBRE 2018
VARENNES VAUZELES

CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET

- * Concevoir un projet de A à Z à partir d'un thème donné (sportif, associatif, éducatif...)
- * Savoir présenter un projet
- * Capitaliser sur les bonnes pratiques à travers plusieurs fiches projets

10 NOVEMBRE 2018
BEAUCONQUANT MONTREUIL

APPREHENDER LES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION ET DE SON DIRIGEANT

- * Connaître et prévenir les risques inhérents à l'activité de l'association
- * Identifier les responsabilités pouvant être engagées par l'association et ses dirigeants
- * Distiquer les différents types d'assurances

17 NOVEMBRE 2018
QUETIGNY

PREPARER ET ANIMER UNE REUNION

- * Maîtriser la préparation et l'organisation d'une réunion
- * Savoir conduire une réunion animée et rendre la réunion attractive, interactive, efficace...
- * Conclure sa réunion en se projetant sur le lendemain : mettre en place un plan d'action, produire un compte rendu...

10 NOVEMBRE 2018
AUXERRE

OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES DE SON CLUB

- * Identifier les ressources financières potentielles d'un club
- * Différencier le sponsoring et le mécénat
- * Savoir présenter son club à un partenaire privé et public (son entreprise)
- * Raccourcir des subventions (régies, dossiers, dispositifs fédéraux et locaux...)

24 NOVEMBRE 2018
VESOUL

REAGIR FACE A UN CONFLIT

- * Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits
- * Maîtriser ses émotions
- * Permettre une sortie de crise honorable pour tous
- * Savoir répondre à l'agressivité sans être agressé
- * Comprendre la posture de tiers dans les conflits
- * Connaître les outils de prévention des conflits de la FFF

DECEMBRE

1er DECEMBRE 2018
VESOUL

S'APPROPRIER LES CLES DE LA GESTION FINANCIERE

- * Comprendre le rôle d'un trésorier
- * Assurer les enjeux de la comptabilité
- * Savoir reconnaître les différents documents comptables (compte de résultat, bilan)
- * Être au quotidien le trésorier de son club en s'appuyant sur le budget prévisionnel et le plan de trésorerie

14 DECEMBRE 2018
QUETIGNY

RESPONSABILITES ASSURANCES

avec le soutien de la Fédération des Clubs

- * Assurances responsabilité
- * Individuelle accident des personnes (volontaire, passif, etc.)
- * Assurances des biens et des participants
- * Protection juridique...

8 DECEMBRE 2018
SAINT REMY

REAGIR FACE A UN CONFLIT

- * Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits
- * Maîtriser ses émotions
- * Permettre une sortie de crise honorable pour tous
- * Savoir répondre à l'agressivité sans être agressé
- * Comprendre la posture de tiers dans les conflits
- * Connaître les outils de prévention des conflits de la FFF

15 DECEMBRE 2018
AUXERRE

APPREHENDER LES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION ET DE SON DIRIGEANT

- * Connaître et prévenir les risques inhérents à l'activité de l'association
- * Identifier les responsabilités pouvant être engagées par l'association et ses dirigeants
- * Distiquer les différents types d'assurances

CHALLENGE CONSEIL DÉPARTEMENTAL U11



La Commission Technique met à votre disposition la programmation de la première journée du Challenge Conseil Départemental U11 qui se déroulera le samedi 8 décembre :

[Challenge CD U11](#)

CONFÉRENCE SUR LE CANNABIS ET SES EFFETS

Une conférence est organisée le mardi 4 décembre à 20h00 à l'amphithéâtre de l'IFSI du centre hospitalier d'AUXERRE.

[Affiche](#)





POUR UN FOOTBALL RESPONSABLE... L'OBLIGATION D'ÊTRE LICENCIÉ



Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes. Quelle que soit votre fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit votre âge (U6, vétérans...), prendre une licence est une nécessité pour vous protéger de tout risque et profiter, en toute sécurité, de votre passion footballistique.

La Ligue Bourgogne Franche Comté et le District de l'Yonne de Football tiennent à rappeler à tous leurs pratiquants que les garanties du contrat d'assurance « *Individuelle Accident* » qu'ils ont souscrites auprès de la Mutuelle Des Sportifs (MDS) et « *Responsabilité Civile* » qu'ils ont souscrites auprès de la MAIF par l'intermédiaire de MDS CONSEIL, ne peuvent bénéficier qu'aux pratiquants ayant un des statuts listés ci-dessous :

- Les licenciés à titre amateur de la Ligue et du District,
- Les joueurs de moins de 6 ans alors même qu'ils n'ont pas encore leur licence ou qui ne sont pas licenciés,
- Les non licenciés (couverts uniquement en Responsabilité Civile),

Ainsi, la Ligue et le District souhaitent attirer votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 6 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisées sous l'égide de la Ligue ou du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident, dans la limite des conditions prévues au contrat Ligue Bourgogne Franche Comté / Mutuelle Des Sportifs et sous toute réserve de garantie.

Une responsabilité engagée

L'actualité récente nous contraint à attirer votre attention sur l'obligation qui pèse sur les clubs et leur président, d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein de l'entité (joueur, dirigeant, éducateur...). Si on excepte la perte des rencontres et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), nous vous rappelons également les risques encourus :

Pour les dirigeants

- Mise en cause de leur responsabilité pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la (les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci. Etant précisé que la négligence est un délit civil.
- Suspension possible des éducateurs, dirigeants dont le président ayant fait évoluer ce(s) joueur(s) non licencié(s) ou sous fausse(s) licence(s) ;

Pour les joueurs non licenciés

- Aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club ou association ;
- Non remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; étant rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Rappel

Article – 59 1. RG FFF

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F, la L.F.P, les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et au nom d'un club. 2. En cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements. 3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou « promotionnelles ».

**ETOILE
SPORTIVE
D'HÉRY**

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**VENEZ
TAPER
LE BALLON
À HÉRY**

**POUR
AINCRE**
LA MALADIE

**COUP D'ENVOI 14 H
1 DÉCEMBRE**

STADE MUNICIPAL D'HÉRY

l'intégralité des bénéfices
iront pour le TÉLÉTHON.



BUVETTE RESTAURATION

la Ligne du don

3637

Service gratuit • prix appel

TELETHON • FR
le don en Ligne

AFM16204

CHALLENGE JEAN LEROY : LE LYCÉE FOURIER A PARTICIPÉ AU 1^{ER} TOUR



L'équipe du lycée Fourier entourée de Guillaume Sallandre, Magaly Besson et Alexandre Perreau-Niel.

Les jeunes auxerrois joueurs et arbitres étaient sur les terrains de Blois pour le 1^{er} tour du Challenge Jean Leroy.

Les 13 et 14 novembre derniers s'est déroulé le premier tour du Challenge Jean Leroy à Blois. Les protégés de Guillaume Sallandre ont gagné 4-3 aux penaltys contre Blois (1-1 à la fin du temps réglementaire avec un but de S.Scheler) le premier jour. Puis, ils ont gagné 4-3 aux penaltys contre Rennes (1-1 à la fin du temps réglementaire avec un but de N. Stoffel), et ont battus Pontivy 2-1 l'après-midi (2 buts de I.Amour et 1 but de L.Ehret). L'équipe termine 2^{ème} de la poule avec 8 points sans avoir perdu aucun match mais ne termine pas parmi les 4 meilleures 2^è et n'est donc pas qualifiée pour le second tour qui se jouera en janvier.

Arbitrage

De leur côté, les arbitres de la filière auxerroise étaient eux aussi représentés par le biais de Lilian Bouveresse et Dylan Dupuis. Les autres arbitres étant issus des filières arbitrage de Rennes et Blois. Lilian a officié lors du match Rennes – Pontivy et Dylan pendant Rennes – Blois. Les jeunes arbitres ont été encadrés durant cette compétition par Grégory Cheneau, CTRA de la Ligue de Centre Val de Loire, Erwan Finjeau, CTRA de la Ligue de Bretagne et Alexandre PERREAU NIEL, responsable de la section sportive auxerroise.



Lilian BOUVERESSE (3^e en partant de la gauche) et Dylan DUPUIS (2^e en partant de la droite)



L'Assemblée Générale de l'Amicale des Éducateurs s'est déroulée le samedi 24 novembre à BEAUNE, en présence de Franck RAVIOT, l'entraîneur des gardiens de l'équipe de France.

C'est donc sur le territoire Burgo Comtois, au Palais des Congrès de BEAUNE que l'AEF nationale, Présidée par Jean-Marie LAWNICZAK et les membres de son comité de direction furent accueillis par Christian COUROUX, Président de l'AEF régionale. Notre département de l'Yonne fut représenté par Éric FREMION, Président et Julien NOYERIE, Trésorier adjoint (photo). Une assemblée générale constructive rassemblant 150 éducateurs venus des quatre coins de l'hexagone autour de Franck RAVIOT, invité d'honneur...

La parole fut donnée à Daniel FONTENIAUD, Président de la LBFC, qui a présenté la nouvelle ligue forte de 97 000 licenciés en espérant atteindre très prochainement les 100 000.

Jean-Marie LAWNICZAK dans son rapport moral a mis l'accent sur l'importance d'accroître le nombre d'adhérents de l'AEF « *Nous avons 12 000 clubs, nous devrions avoir 12 000 éducateurs, un par club, c'est notre objectif* ». Il a aussi indiqué que chaque amicale départementale devrait engager une équipe de foot loisir afin d'obtenir un numéro d'affiliation FFF.

Le rapport financier de Gérard BELLEHIGUE, malgré les efforts réalisés pour diminuer les frais, fait apparaître un léger déficit de gestion. Stéphane GILLOT pour Nike, Thomas de SAINT-PIERRE pour Ecotiz ont été invités à la tribune pour une présentation de leurs sociétés respectives avant que Laurent BOLLET du comité de l'UNAF (Union Nationale des Arbitres de Football) n'intervienne et n'évoque la qualité et l'importance de la formation, l'aide au recrutement et à la fidélisation « *les éducateurs et les arbitres défendent les mêmes valeurs, ils doivent s'unir pour améliorer leurs relations dans l'intérêt du football* ».

INTERVENTION DE Franck RAVIOT

L'entraîneur des gardiens de but de l'équipe de France, originaire de SAINT REMY en Saône-et-Loire a su captiver l'assistance durant 90 minutes en rappelant le brillant parcours et l'épopée magique de l'équipe de France en Russie lors de la Coupe du Monde, mettant en exergue son premier éducateur Claude BARBERON qui lui a permis d'emprunter le bon chemin et l'envie de poursuivre comme des milliers d'éducateurs. Il a affirmé « *si aujourd'hui la France est devenue championne du monde et a obtenu sa deuxième étoile, c'est aux éducateurs qu'elle le doit. Merci à vous tous éducateurs, et moi je le dois à Didier DESCHAMPS, qui au-delà d'être un grand technicien*

est un grand homme, lui qui après avoir gagné la première étoile en 1998 en tant que joueur et capitaine, est rentré dans la légende du football, 20 ans après en tant que sélectionneur ».

Cet hommage appuyé a ému bon nombre d'amicalistes qui consacrent tant d'heures au football sans être récompensés. Franck RAVIOT a été longuement applaudi. La Coupe du Monde qu'il avait amenée avec lui a connu un vif succès.



RÉUNION DE L'ANPDF SECTEUR 3 DANS L'YONNE



Ce week-end, notre District accueillait la réunion de secteur 3, regroupant les districts de Bourgogne Franche-Comté et du Grand Est, de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (ANPDF).

En présence de Marc TOUCHET, Président du District de l'Indre et Président de l'ANPDF, plusieurs sujets sur les indemnités de préformations, la violence dans les stades, les Équipes Techniques Régionales (ETR), le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la pratique en milieu rural... etc... ont été abordés.

Nos hôtes ont eu plaisir à partager des moments de convivialité autour des spécialités bien connues et réputées de notre département.

Nous remercions le Président du Conseil Départemental Patrick GENDRAUD pour les "goodies" offerts à nos invités.



DÉÇU DU RÉSULTAT MAIS PAS DU CONTENU »



Les Auxerroises du partenariat AJA/STADE se sont inclinées au premier tour fédéral de la Coupe de France, face aux Alsaciennes de l'AS MUSAU STRASBOURG.

Malgré les supporters venus nombreux autour de l'annexe 3 de l'Abbé Deschamps, les Auxerroises ont perdu lors d'un match captivant où les « Musau », expérimentées et pensionnaires de Régional 1, ont mené durant la première période (0-1 : 18^{ème}). Les bleues ont résisté et ont montré leur combativité en s'offrant plusieurs occasions en deuxième mi-temps, malgré un second but sur pénalty à la 72^{ème} minute. Une page se tourne et les filles peuvent désormais se concentrer pleinement sur le championnat...

Arthur CARVALHO, leur entraîneur, reste confiant :

« Je suis déçu du résultat mais pas du contenu. On a quand même plus que résisté face à un adversaire qui est habitué à jouer au plus haut niveau régional. Ça veut dire qu'en trois mois de temps on est capable d'afficher un bon niveau... Mais pas encore suffisant pour être au-dessus de cette équipe-là. Il nous a surtout manqué de l'efficacité contre une équipe adverse très très efficace avec sa première occasion : un but. Puis 2^{ème} sur pénalty... Cela a fait la différence alors qu'on a quand même eu des opportunités pour essayer de marquer au moins un but. Les faits de jeu n'étaient pas en notre faveur. Le plan de jeu a été respecté et franchement, les filles peuvent sortir la tête haute de ce match-là. Un but aurait été largement mérité par rapport à tous les efforts qu'elles ont fait. Peut-être que ça nous aurait permis de faire douter cette équipe adverse qui est quand même solide avec des joueuses d'expérience. On a pris le dessus vers la fin. C'est

encourageant pour la suite. Il faut qu'on reproduise ça sur la deuxième partie de saison. Qu'on ne dépende de personne, que de notre jeu. Il reste 2 matchs de championnat avant la trêve, on est déjà en phase de préparation pour le printemps. On va avoir du temps pour progresser et atteindre cet objectif final qui est la montée en Régional 1 ».

LE STADE AUXERROIS DÉFIERA PARIS !



Le tirage au sort du 1er tour fédéral de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole a été effectué ce jeudi au siège de la Fédération Française de Football, à Paris. Ce round, qui se disputera le dimanche 16 Décembre marque l'entrée en lice des clubs disputant le championnat national U19.

Club de niveau régional, le Stade Auxerrois aura l'immense chance de recevoir le prestigieux Paris Saint-Germain (U19 Nat). Une affiche de rêve pour les Icaunais face au club de la Capitale, actuel deuxième de sa poule U19 Nat.

Fraichement entrée dans cette compétition, la seconde formation du « 89 », l'AJ Auxerre, se déplacera, elle, sur le terrain de l'Avoine Chinon (Niveau Régional). Adversaire des Ajaïstes en championnat, le Dijon FCO devra également voyager, du côté de l'Alsace pour y affronter le FC Kronenbourg Strasbourg, formation de District.

Ce premier tour fédéral nous prévoira également deux affiches 100 % Burgo-Comtoises. Is-Selongey Football (District) accueillera l'ASM Belfort (Ligue), tandis que l'ASPTT Dijon retrouvera sur son chemin un adversaire bien connu de son championnat U19 Nat, le FC Sochaux Montbéliard.

Enfin, dernier club régional concerné, le FC Montceau Bourgogne (Ligue) aura fort à faire lors de la réception du FC Castelnau le Crès (U19 Nat).

GROUPE E	
MATCHS 1 ^{ER} TOUR FÉDÉRAL	
AS LE MANS VILLERET (2)	vs FC FLEURY 91 (1)
SO ROMORANTIN (2)	vs US ORLEANS (1)
J3S AMILLY (2)	vs USM SARAN (1)
STADE AUXERROIS (2)	vs PARIS SAINT-GERMAIN (1)
AS MEUDON (2)	vs LE MANS FC (2)
AVOINE O. CHINON (2)	vs AJ AUXERRE (1)
BRETAGNE FOOT CS (2)	vs THOUARS FOOT 79 (2)
PARIS FC (1)	vs TOURS FC (1)

NIVEAU 1 : CN U19 NIVEAU 2 : LIGUE NIVEAU 3 : DISTRICT R : RECEVANT AU TOUR PRECEDENT

LYCÉE FOURIER : LE TOUR DU MONDE CONTINUE !



Sept élèves du lycée Fourier et 1 élève du lycée Pasteur de Besançon se rendront à Dubaï aux Emirats Arabes Unis, du 16 au 21 février pour une compétition scolaire : la Coupe du Moyen Orient et Péninsule Indienne (Coupe MOPI).

Dans le cadre du partenariat liant l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) et l'UNSS (sport scolaire), et la convention signée entre le lycée Joseph Fourier et le lycée Georges Pompidou de Dubaï, huit élèves de nos filières se rendront à Dubaï pour participer à la Coupe MOPI.

Le lycée Français Georges Pompidou de Dubaï organise, sous la houlette de M. Fabien LACROIX, professeur d'EPS et formateur, une compétition qui regroupera les établissements de la zone MOPI.

Nos 8 élèves, Laurette JOBARD, Lilian BOUVERESSE, Clément COSTE, Dylan DUPUIS, Joan FEVER, Théo GONZALEZ,

Baptiste LAMBERT et Samuel MOUTHON iront aux Emirats pour arbitrer, encadrer et former de jeunes arbitres. Ils seront accompagnés de deux enseignants d'EPS du lycée Joseph Fourier : Alexandre PERREAU-NIEL (responsable de la filière arbitrage et arbitre F2) et Guillaume SALLANDRE (responsable section joueurs).

Ce projet constitue une expérience formidable pour nos jeunes arbitres qui vont pouvoir lier scolarité, passion et culture. Un nouveau voyage pour notre filière. Comme quoi, avec l'arbitrage tout est possible...

Nous tenons à remercier les partenaires qui ont permis de rendre ce voyage possible. UNSS 89, UNSS Régional / UNAF 71 et UNAF 45 / La Ligue de Bourgogne Franche-Comté Les districts de Côte d'or, du Doubs Territoire de Belfort, de la Saône-et-Loire, du Loiret et du Val-de-Marne ainsi que les clubs : ASC La Chapelle de Guinchay, Dijon Football Côte d'Or, US Cluny, US St Vit, CA Pontarlier, FC Grand Besançon, Paris SG, Dampierre-en-Burly. Merci aussi à l'UFR STAPS de Dijon et à tous ceux qui participeront à la Cagnotte solidaire (www.lepotcommun.fr/pot/pgmjnq4c).

Nous reviendrons vers vous pour vous faire part des émotions ressenties par nos élèves.

Alexandre PERREAU-NIEL

LES VÉTÉRANS





PROCES - VERBAUX

PV 130 CD 9

PV du bureau du Comité de Direction

Réunion du 27 novembre 2018

COMITÉ DE DIRECTION

Présents : MM Christophe CAILLIET, Florence BRUNET, Cédric EHRET, Dominique AMARAL

1. Feuilles de match ou feuilles de plateau manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- U9 rencontre du 17 novembre 2018 :
 - Sens FP amende de 30 €
 - Fontaine la Gaillarde amende de 30 €
 - Malay le Grand amende de 30 €
 - G.J Sens amende de 30 €
 - Sereins AS amende 30 €
 - Varennes amende 30 €
 - UF Tonnerois amende 30 €
 - Neuvy Sautour amende 30 €

2. Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNÉE DU 10 NOVEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
Gron/Véron	U7	LECONTE	Lorenzo	120 €
Gron/Véron	U8	LECHAT LONGEAU	Timéo	120 €
Gron/Véron	U9	BARDIN	Thomas	120 €

JOURNÉE DU 17 NOVEMBRE				
CLUBS	CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM	AMENDE
Aillant	U9	CAMPANICO	Tiago	120 €

Soucy/Thorigny	U8	KELLER	Thomas	120 €
Soucy/Thorigny	U8	KELLER	Raphaël	120 €
Soucy/Thorigny	U8	GUEUTIN	Maxence	120 €
Soucy/Thorigny	U9	PERSENOT	Nolan	120 €

3. Absence d'équipes sur plateaux non excusés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.14)

JOURNÉE DU 17 NOVEMBRE		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
BRIENON	U9	40 €
PONT SUR YONNE	U9	40 €

4. Participation en équipe supérieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.07) :

JOURNEES DU 28 OCTOBRE				
CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	AMENDE
JOIGNY	U17 F	FADEYI	Joyce	50 €
CERISIERS	U17 F	BIREAU	Marine	50 €
CERISIERS	U16 F	DUMAREY	Ngie	50 €

JOURNEES DU 04 NOVEMBRE				
CLUB	CATEGORIE	NOM	PRENOM	AMENDE
JOIGNY	U17 F	BONNEAU	Chloé	50 €
CHAMPIGNY	U17 F	MALLARD	Andréa	50 €
CHAMPIGNY	U17 F	DEMELUN	Eva	50 €
CHAMPIGNY	U17 F	PAILLARD	Reggane	50 €

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale
Florence BRUNET

Présents : MM Trinquesse – Batréau – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00

1. Réclamation

Match 50186.1 du 25.11.18 St Florentin Portugais – Avallon CO 3 Départemental 2 gr B

Réserve du club d'Avallon CO sur la qualification (à la date de la rencontre) et la participation au match de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de l'équipe de St Florentin Portugais.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant ne premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'Avallon CO pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Avallon CO de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- après vérification des fiches des joueurs du club de St Florentin Portugais,
- dit tous les joueurs de l'équipe de St Florentin Portugais qualifiés à la date du match, soit le 25 novembre 2018,
- dit la réserve du club d'Avallon CO non fondée,

Réserve du club d'Avallon CO sur le nombre de joueurs mutés de l'équipe de St Florentin Portugais inscrits et ayant participé à la rencontre sachant que le club est en infraction au statut de l'arbitrage (décision du district du 19.06.18) et ne peut jouer qu'avec 2 joueurs mutés par rencontre pour la saison 2018/2019.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant ne premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'Avallon CO pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Avallon CO de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- au vu du PV de la commission du statut de l'arbitrage en sa réunion du 19 juin 2018 (PV 338 st et rég 16) – situation au 15 juin 2018, indiquant que le club de St Florentin Portugais est en infraction – manque 2 arbitres – 2^{ème} année – 4 mutations en moins pour la saison 2018/2019,
- après vérification des fiches des joueurs du club de St Florentin Portugais,
- attendu que seul deux joueurs en mutation normale de l'équipe de St Florentin Portugais ont participé à cette rencontre : Benyahia Samir et Kamal Anass,
- par conséquent le club de St Florentin Portugais était en règle,
- dit la réserve du club d'Avallon CO non fondée,
- enregistre le résultat : St Florentin Portugais = 2 / Avallon CO 3 = 2.

2. Match arrêté

Match 51064.1 du 25.11.18 St Florentin Portugais 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

Match arrêté à la 55^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier, concernant l'arrêt du match,

- demande à l'arbitre, Mr Chériot, de fournir un rapport sur la blessure du joueur Luwawa Isaac d'Auxerre Aigles,
- demande au délégué du match, Mr Gravereau Laurent de fournir un rapport sur l'arrêt du match et la blessure du joueur,
- rapports à envoyer au secrétariat du district pour mardi 4 décembre 2018, date impérative,
- transmet le dossier à la commission de discipline.

3. Forfaits

Match 51808.1 du 25.11.18 Malay Le Grand – Sergines Départemental 1 Féminin à 8 gr B

La commission, vu le courriel du club de Sergines en date du 22.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Sergines,
- score : Malay Le Grand = 3 buts, 3 pts / Sergines = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Sergines.

Match 51809.1 du 25.11.18 Charmoy 2 – Monéteau/Toucy Départemental 1 Féminin à 8 gr B

La commission, vu le courriel du club de Charmoy en date du 24.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charmoy 2,
- score : Charmoy 2 = 0 but, - 1pt – Monéteau/Toucy = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Charmoy.

4. Matches non joués

Match 50380.1 du 25.11.18 Varennes 2 – UF Tonnerrois 2 Départemental 3 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le match n'a pas eu lieu pour préserver le terrain pour le match de D1,
- vu l'accord écrit des deux clubs,
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 2 décembre 2018 sur les installations de Chassignelles,
- donne match retour à jouer le 5 mai 2019 sur les installations de Varennes.

Match 50383.1 du 25.11.18 Héry 2 – Neuvy Sautour 2 Départemental 3 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que ce match n'a pas eu lieu :

- suite à l'arrêté municipal pour le terrain d'Honneur d'Héry en date du 23 novembre 2018,
- suite à l'impraticabilité du terrain annexe – stabilisé d'Héry,
- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 51147.1 du 24.11.18 Héry – Sens FC U18 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que ce match n'a pas eu lieu :
 - suite à l'arrêté municipal pour le terrain d'Honneur d'Héry en date du 23 novembre 2018,
 - suite à l'impraticabilité du terrain annexe – stabilisé d'Héry,
- vu l'accord écrit des deux clubs, inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2018 sur le terrain synthétique de Sens FC.

Match 51195.1 du 24.11.18 Auxerre Stade – Paron FC U15 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2018.

5. Changements dates, horaires, terrains

Match 50264.1 du 16.12.18 St Julien – Vinneuf 2 Départemental 3 gr A

Demande de report de match du club de Vinneuf en date du 21.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Match 50327.1 du 16.12.18 Auxerre Stade 3/Chevannes 2 – Auxerre Sp Citoyens Départemental 3 gr B

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 28.11.18 : demande de report de mach.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Match 50332.1 du 27.01.19 Chatel Censoir – Asquins D3 gr C

Courriel du club d'Asquins en date du 26.11.18.

La commission, vu l'impossibilité d'utiliser les installations d'Asquins les 26 et 27 janvier 2018 par la St Vincent Tournante de Bourgogne,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 50812.1 du 27.01.18 Varennes 3 – Serein HV Départemental 4 gr D

Demande de report de match du club de Varennes en date du 22.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Match 50815.1 du 27.01.19 Asquins 2 – E.C.N. 2 Départemental 4 gr D

Courriel du club d'Asquins en date du 26.11.18.

La commission, vu l'impossibilité d'utiliser les installations d'Asquins les 26 et 27 janvier 2018 par la St Vincent Tournante de Bourgogne,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 52125.1 du 02.03.19 St Clément Onze – Paron FC CY U18

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 19.11.18.

La commission, sans l'accord écrit des deux clubs, maintient ce match à sa date initiale.

Match 51391.1 du 01.12.18 Héry/Gurgy – Diges.Pourrain/Toucy U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club d'Héry en date du 27.11.18 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 décembre 2018.

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 51148.1 du 17.11.18 Paron FC – Aillant U18 Départemental 1

La commission prend note de la réception de la FMI et enregistre le résultat :

Paron FC = 12 / Aillant = 2.

Match 51282.1 du 24.11.18 St Fargeau 2 – St Fargeau 1 U18 départemental 2 gr A

La commission demande au club de St Fargeau de transmettre la feuille de match.

7. Questions diverses

Match 50255.1 du 09.12.18 Sens Racing Club 3 – Charmoy 2 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Charmoy en date du 23.11.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 50261.1 du 16.12.18 Sens Racing Club 3 – Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 26.11.18 : demande d'arbitre et de délégué.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

Match 50379.1 du 25.11.18 Quarré/St Germain – Asquins Départemental 3 gr C

Courriel de Mr Guglierminolti, arbitre de la rencontre, en date du 25.11.18.

La commission prend note de la blessure non inscrite du joueur Godart Esteban du club d'Asquins et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 51042.1 du 11.11.18 Aillant 2 – Vergigny 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club d'Aillant en date des 22 et 23 novembre 2018.

La commission,

- confirme sa décision prise lors de la réunion du 21 novembre 2018,
- concernant l'article 226 des R.G. – modalités pour purger une suspension : il est bien précisé que « le joueur ne peut être inscrit sur la feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »

Match 51059.1 du 25.11.18 Mt St Sulpice 3/Chemilly 2 – Vergigny 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, enregistre le résultat : Mt St Sulpice 3/Chemilly 2 = 4 – Vergigny 2 = 1.

8. Tournois ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant : match amical U18 le 24 novembre 2018
- Joigny : match amical vétérans le 29 novembre 2018
- Chevannes : tournois les 22 et 23 juin 2019 (transmet à la CT pour validation)

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

9. Prochaines réunions

Mercredi 5 décembre 2018

MM Trinquesse – Barrault – Rollin – Mme Chery-Floch

Mercredi 12 décembre 2018

MM Trinquesse – Batréau – Rollin - Schminke

Fin de réunion à 17 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin